

**DELIBERATION N° 2004/03-07 - CLASSES DE MER 2003-2004 – DU 9 AU 19 MAI 2004**

Madame LENIZSKI, rapporteur, propose l'examen de l'organisation d'une classe de mer.

Le séjour suivant est envisagé :

- du 9 au 19 mai 2004, soit 9 jours facturés
- nombre de classes : 2 classes de CM2
- nombre d'élèves : 46
- école élémentaire Jacques Prévert
- Enseignants participants : Mme KORNBRUST et M. DIRRINGER
- Lieu d'accueil : Centre Ker Bugale à Douarnenez (Finistère)

L'organisation de cette classe serait confiée à la Fédération des Oeuvres Laïques de Meurthe et Moselle à Nancy - 49, rue Isabey.

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires ministérielles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation de cette classe de mer dont le prix du séjour s'élève à 541,57 € par élève. Le détail financier des diverses dépenses à payer figure en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de séjour et à payer les acomptes prévus par celle-ci,
- de fixer la participation des familles suivant le tableau ci-après,
- de rappeler que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de découverte, une réduction de 10% sera accordée sur le montant de la participation familiale à payer par enfant,
- de rappeler que les seules situations et ressources familiales prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférentes à l'année 2002,
- de fixer l'indemnité du personnel enseignant et des adultes accompagnant le séjour selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 mai 1985,
- d'appliquer les dispositions de la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2004, imputation M14 6042.255, 6558.255, 6247.255, 611.255.

<b>Quotient familial mensuel Ressources de l'année 2002 déduction faite des 10 et 20% divisées par 12 divisées par nombre de parts fiscales</b>	<b>LUDRES En euros</b>	<b>% Coût total du séjour 541,57 euros</b>	<b>Extérieurs En euros</b>	<b>% Coût total du séjour 541,57 euros</b>
Moins de 181,32 euros	70,40	13%	341,15	63%
de 181,33 à 233,71 euros	86,65	16%	357,40	66%
de 233,72 à 285,33 euros	102,90	19%	373,65	69%
de 285,34 à 337,12 euros	119,10	22%	389,90	72%
de 337,13 à 388,90 euros	135,35	25%	406,15	75%
de 388,91 à 441,00 euros	151,60	28%	422,40	78%
de 441,01 à 498,06 euros	167,85	31%	438,65	81%
de 498,07 à 544,86 euros	184,10	34%	454,90	84%
de 544,87 à 596,33 euros	200,35	37%	471,15	87%
de 596,34 à 648,42 euros	216,60	40%	487,40	90%
648,43 euros et plus	232,85	43%	503,65	93%